

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

MODIFICATION STATUTAIRE DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 44

Considérant que dans le cadre de son projet de mandat, les élus du Comité syndical de Territoire d'Énergie 44 ont souhaité mettre en œuvre des actions permettant, notamment, de renforcer la qualité des relations avec les collectivités tout en garantissant l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de réviser les statuts actuels de Territoire d'Énergie 44 dans l'objectif de :

- Clarifier le périmètre de chaque compétence du syndicat
- Intégrer les missions accessoires réalisées par les services de Territoire d'Énergie 44 au bénéfice des collectivités adhérentes ou tiers intéressés, qui ont été développées au cours du mandat,
- Assurer la représentativité de chaque territoire au sein des assemblées délibérantes de Territoire d'Énergie 44,

Considérant le projet de statuts modifiés joint en annexe dont les principales évolutions peuvent être définies comme suit :

1. Définition exhaustive du périmètre de chaque compétence et des missions complémentaires éventuelles réalisées par le syndicat en parallèle,
2. Création d'une compétence optionnelle « Système thermique locaux » à destination de l'ensemble des adhérents du syndicat, permettant de proposer un accompagnement complet des sujets liés à la chaleur renouvelable,
3. Evolution des modalités d'adhésion et de retrait par une collectivité à une compétence statutaire de Territoire d'Énergie 44,
4. Diminution du nombre de représentants titulaires / suppléants par collectivité adhérente,
5. Abaissement du seuil de population permettant l'attribution d'un 2^{ème} délégué pour un territoire au Comité syndical,

Considérant que la collectivité, adhérente au syndicat, dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification réalisée par Territoire d'Énergie 44, en l'espèce le 30 septembre 2025, pour se prononcer sur les modifications envisagées, étant précisé que le silence de la présente assemblée délibérante vaudrait approbation tacite,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants,

VU les statuts de Territoire d'Énergie 44 en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2023,

VU la délibération n°CS-2025-55 du Comité syndical de Territoire d'Énergie 44 du 25 septembre 2025, approuvant le projet de révision statutaire du syndicat,

VU le projet de révision des statuts de Territoire d'Énergie 44,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de Territoire d'Énergie 44 et leurs annexes

Acte n° : DE217-C091225

Publié sur le site internet le : 11 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

RAPPORT SUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS SUITE AU CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE 2024

La Chambre Régionale des Comptes a ouvert un contrôle des comptes et de la gestion de Grand Lieu Communauté le 16 janvier 2024 qui a donné lieu à rapport d'observations définitives en date du 20 novembre 2024, présenté au Conseil communautaire du 10 décembre 2024. Aux termes de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le rapport définitif de la Chambre Régionale des Compte des Pays de la Loire avait fait état de 9 recommandations, des actions correctives ont été immédiatement mise en place sur les sujets qui le nécessitaient. Certaines recommandations relevant de choix politiques pour le territoire, Grand Lieu Communauté a pris note des propositions de la Chambre Régionale des Comptes.

Recommandation n° 1. : Améliorer l'information des élus et des citoyens en assurant de manière pérenne la mise en ligne systématique, sur le site internet de la communauté de communes, des notes explicatives de synthèse afférentes aux budgets et aux comptes financiers uniques (articles L. 2313-1 et L. 5211-36 du CGCT).

- Mise à jour du site internet réalisée dès l'été 2024

Recommandation n° 2. : Incrire chaque année, dès 2025, des sommes réalistes et sincères en investissement, permettant d'en améliorer le taux d'exécution (articles L. 1612-4 et L. 1612-20 du CGCT).

- Mise en place des AP/ CP dès le Conseil du 10/12/2024 puis au BP 2025
- Prélèvement sur fonds de roulement pour le BP 2025 qui ne s'est traduit par aucune inscription d'emprunt au BP 2025
- Inscription de provisions pour grosses réparations au BP 2025 en fonctionnement.

Recommandation n° 3. : Améliorer la comptabilité d'engagement en enregistrant les dates d'engagement et de service fait pour l'ensemble des dépenses et recettes dans l'outil comptable de l'EPCI (article L. 2342-2 du CGCT et instruction budgétaire et comptable M57).

- Pris en compte notamment pour ce qui concerne les subventions et les participations financières de Grand Lieu à des syndicats dont l'intégralité des engagements des subventions versées ont été réalisés.

Recommandation n° 4. : Se conformer systématiquement aux règles de la commande publique en matière de mise en concurrence (article L. 3 du code de la commande publique).

- Mise en place dès 2025 de nouveaux processus internes pour sécuriser les procédures de commande publique.

Recommandation n° 5. : Favoriser la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

- Pris note de cette recommandation mais à ce stade ce n'est pas le choix politique du territoire.

Recommandation n° 6. : Finaliser dans les meilleurs délais, et au plus tard en 2025, l'inventaire des zones d'activités économiques communautaires (article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme).

- Document soumis à la validation du Conseil communautaire du 10 décembre 2024 et à celui du 25 mars 2025 après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités.

Recommandation n° 7. : Intégrer de façon systématique à la stratégie de développement économique communautaire et à son programme d'actions des objectifs de sobriété foncière suffisamment précis et une méthodologie pour en assurer le suivi, et opérer effectivement ce suivi à intervalles réguliers.

- Pris note de cette recommandation

Recommandation n° 8. : Expérimenter dans les zones d'activités économiques communautaires la conclusion de baux à construction, au plus tard en 2025.

- Pris note de cette recommandation, approfondissement juridique de la mise en œuvre de cet outil commandé auprès d'un conseil juridique, expérimentation prévue en 2026

Recommandation n° 9. : Se rapprocher des communes membres et du département de la Loire-Atlantique afin d'étudier la pertinence de la création d'un PEAN sur le territoire communautaire

- Pris note de cette recommandation, présentation des enjeux juridique d'un tel outil par le CD44 lors d'une réunion du Bureau communautaire en mars 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan à 1 an des actions mises en place suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et de sa réponse
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE218-C091225

Publié sur le site le : 11 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par Johann BOBLIN
Boblin
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 044 – 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente



RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

La Chambre Régionale des Comptes a réalisé un rapport thématique régional intitulé *La Sobriété foncière en Région Pays de La Loire : une efficacité à renforcer*. Dans ce rapport, le territoire de Grand Lieu Communauté est cité compte tenu des éléments d'analyses qui ont été recueillis dans le cadre du contrôle réalisé sur les comptes et la gestion de Grand Lieu Communauté présenté lors du Conseil communautaire du 10 décembre 2024.

Le rapport thématique de la CRC cite Grand Lieu à plusieurs reprises de manière cohérente avec les éléments présentés dans le rapport initial de 2024. Grand Lieu n'a donc pas pris part à la procédure contradictoire contrairement à d'autres territoires cités qui ont choisis d'apporter des éléments de réponses.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport thématique définitif relatif à la sobriété foncière de la Chambre Régionale des Comptes et des réponses dans collectivités citées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE219-C091225

Publié sur le site le : 11/12/25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par Johann Boblin
Boblin
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente



CANDIDATURE À UNE RECONNAISSANCE AUPRÈS DU COLLECTIF RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ – TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

Le dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature », animé par le Collectif Régional Biodiversité (constitué de la Région, de la DREAL, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des Départements), a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les projets et les bonnes pratiques des collectivités (EPCI) et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité et de favoriser l'engagement des dits territoires pour la nature.

Cette reconnaissance est conclue sur la base d'un projet territorial décliné en programme d'actions prévu sur 3 ans.

Le territoire a été reconnu « Engagé pour la Nature » pour son premier programme d'actions 2022-2025. Il a donné lieu à de nombreuses actions concrètes en faveur de la biodiversité. Parmi elles, on peut citer les refuges LPO, des inventaires dans le cadre de la révision de documents d'urbanisme, des actions de préservation et d'aménagement de sites remarquables. L'ensemble des communes y a participé et a pu échanger sur leurs pratiques et leurs avancées.

Nourries de cette première expérience collective, les communes et Grand Lieu Communauté ont travaillé entre avril 2025 et septembre 2025 à de nouvelles propositions pour les 3 prochaines années : ce programme est estimé à un montant de 1 837 750 € pour 44 actions réparties sur tout le territoire. Tourné vers l'action, il s'inscrit pleinement dans les ambitions du projet de territoire Grand Lieu 2040, en particulier son axe 2 – Une nature protégée, visible et valorisée.

Après un premier temps de travail le 2 juillet 2025 sur les orientations du nouveau programme, le comité consultatif a émis un avis favorable le 29 octobre.

Grand Lieu Communauté étant engagée en matière de préservation de la biodiversité et des continuités écologique, elle souhaite se porter candidate au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » et s'engager dans la mise en œuvre d'un programme d'actions pour mener à bien son projet de territoire en faveur de la biodiversité en disposant de l'accompagnement et des moyens nécessaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des actions proposées dans le cadre du dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature au titre du dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature ».

Acte n° : DE220-C091225

Publié sur le site le : 11 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Signé électroniquement par Johann BOBLIN

Boblin

Date de signature : 11/12/2025

Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 044 – 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente



REPRISE DE LA VOIRIE DES RUES DES LANDES DE VIAIS DANS LE DOMAINE COMMUNAUTAIRE

La voirie communautaire correspond à la voirie communale permettant l'accès et la desserte des parcs d'activités économiques et des déchetteries du territoire.

Conformément aux articles L.1321-1, L.1321-2 (deux premiers alinéas seulement) à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences, la mise à disposition de ces voiries doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune, antérieurement compétente, et Grand Lieu Communauté.

La voie communale dénommée « rue des Landes de Viais » et longeant la route départementale RD178, dessert le Parc d'Activités de Viais depuis l'ancien carrefour de Thubert sur la commune de La Chevrolière. A ce titre, la commune de Pont Saint Martin souhaite que Grand Lieu Communauté reconnaisse l'intérêt communautaire de la voie « rue des Landes de Viais » afin de l'intégrer au tableau de classement des voiries communautaires.

La mise à disposition a lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée mais elle entraîne des opérations d'ordre patrimonial de la commune de Pont Saint Martin à la communauté de communes. Cette dernière assume ainsi l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliénation. La compétence « voirie d'intérêt communautaire » ne recouvre pas le pouvoir de police de la circulation et de stationnement incomitant au Maire de la commune concernée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'intégration de la rue des Landes de Viais dans le tableau de classement des voiries d'intérêt communautaire
- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de la rue des Landes de Viais et ses annexes à intervenir avec la commune de Pont Saint Martin
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer le procès-verbal annexé ou toutes pièces s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte n° : DE221-C091225

Publié sur le site le : 11 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 septembre 2025

Signé électroniquement par Johann Boblin
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté
Johann BOBLIN

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

TERRITORIALISATION DE L'ENVELOPPE ZAN À L'ÉCHELLE DE L'EPCI

Le PETR du Pays de Retz a arrêté le 4 juillet 2025 par délibération de son comité syndical le projet de nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Conformément à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, ce projet de SCoT doit intégrer la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), à savoir une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) à l'échelle nationale pour la période 2021-2030 par rapport à la consommation constatée sur la décennie précédente 2011-2020.

Le projet de SCoT a l'obligation de respecter la trajectoire ZAN et de la territorialiser, c'est-à-dire de répartir l'effort de réduction entre les différentes collectivités composant son territoire. A cet effet, le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT prévoit, pour Grand Lieu Communauté, une réduction de la consommation d'ENAF de 50%, soit une enveloppe maximale de 150,09 hectares pour la période 2021-2030. Il est précisé par ailleurs que le SCoT prévoit une enveloppe mutualisée de consommation à l'échelle du PETR pour des projets d'intérêt pays, d'environ 55 hectares, qui n'affecteront pas les enveloppes de consommation du bloc local. Les projets concernés pour Grand Lieu sont principalement des infrastructures (doublement de la RD178 entre Tournebride et l'A83, liaison A83 vers Aigrefeuille sur Montbert) et des équipements (lycée de Saint Philbert de Grand Lieu).

Le DOO du projet de SCoT complète la territorialisation du ZAN à l'échelle du PETR par la prescription suivante : « *Chaque EPCI dans le cadre de l'enveloppe définie dans le SCoT territorialisera à la commune sa trajectoire de réduction de consommation d'ENAF en tenant compte de l'armature urbaine du SCoT, du nombre de logements à produire et de la stratégie économique de l'intercommunalité. De manière à assurer la mise en œuvre efficiente du SCoT, les EPCI mettent à disposition du PETR, au plus tard à la date de son approbation, la déclinaison communale de la trajectoire ZAN sur la période 2021-2030 en cohérence avec les orientations du SCoT. La territorialisation communale retenue par les EPCI devra être portée à la connaissance du public*

 ».

Afin de répondre à l'obligation inscrite dans le SCoT, qui doit être approuvé en début d'année 2026, Grand Lieu doit délibérer sur la répartition communale de l'enveloppe de consommation qui lui est attribuée. Pour ce faire, un travail a été mené avec les communes du territoire pour identifier les projets d'urbanisation communale ainsi que les projets de développement économique menés par Grand Lieu. Les hectares d'ENAF déjà consommés entre août 2021 et juillet 2025 ont été pris en compte dans le calcul. Il en résulte ainsi un besoin pour les projets à caractère économique portés par l'intercommunalité de 49,07 hectares, regroupés dans une enveloppe mutualisée. Le reste de l'enveloppe, à savoir 101,02 hectares est réparti entre les communes en fonction de leur consommation d'ENAF passée et de leurs projets d'habitat et d'équipements. Il est précisé que cette territorialisation respecte l'armature territoriale du SCoT.

La territorialisation proposée est la suivante :

Commune	Consommation ENAF 2011-2020	Consommation ENAF autorisée 2021-2030 = -50%	Répartition communale de l'enveloppe économique mutualisée	Consommation communale ENAF autorisée jusqu'en 2030 hors éco (habitat + équipements)	Projets déjà autorisés 21/08/2021-01/07/2025 (habitat + équipements)	Projets déjà autorisés 21/08/2021-01/07/2025 (éco)	Solde consommation communale ENAF autorisée jusqu'en 2030 (habitat + éco)	Taux de réduction de consommation communale d'ENAF
Le Bignon	30,80	15,40	10,17	10,02	6,91	6,05	7,22	-34%
La Chevrolière	62,09	31,05	6,63	20,21	2,29	2,77	21,78	-57%
Geneston	11,46	5,73	7,00	6,48	4,27	0,00	9,21	18%
La Limouzinière	14,79	7,40	3,77	4,85	2,81	3,77	2,04	-42%
Montbert	39,99	19,99	0,00	13,08	1,33	0,00	11,75	-67%
Pont Saint Martin	47,22	23,61	11,50	15,46	4,19	0,00	22,77	-43%
Saint Colomban	23,47	11,74	0,00	7,79	0,58	0,00	7,21	-67%
Saint Lumine de Coutais	14,95	7,47	0,00	4,92	0,76	0,00	4,16	-67%
Saint Philbert de Grand Lieu	55,39	27,70	10,00	18,21	2,88	0,00	25,33	-49%
Grand Lieu Communauté	300,17	150,09	49,07	101,02	26,02	12,59	111,48	-50%

Concernant la mise en application, outre la clause de revoyure prévue dans le SCoT pour ajuster la territorialisation au besoin à la consommation réelle constatée ainsi qu'à l'évolution des projets identifiés, la répartition communale au sein de Grand Lieu Communauté fera l'objet d'un réexamen annuel par le conseil communautaire, au regard de l'avancée des projets communautaires et de la consommation réelle d'ENAF sur chacun des territoires communaux.

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux

VU le décret n° 2022-762 du 29 avril 2022 relatif aux objectifs et règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols,

VU le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Retz arrêté par délibération du comité syndical du PETR du Pays de Retz en date du 4 juillet 2025, et plus particulièrement le document d'orientations et d'objectifs (DOO),

CONSIDERANT l'exposé présenté

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la territorialisation de la réduction de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers telle que proposée ci-dessus, en précisant que cette répartition fera l'objet d'un réexamen annuel par le conseil communautaire,
- **PRÉCISE** que la territorialisation approuvée par la présente délibération sera transmise au PETR du Pays de Retz dans le cadre de la révision générale du SCoT et sera rendue publique sur le site internet de la communauté de communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Acte n° : DE222-C091225

Publié sur le site internet le : 11/12/25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 044 – 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

**CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) -
POUR L'OPÉRATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT
COMMUNAUTAIRE DITE VC 9 À LA CHEVROLIERE (AP-CP N° 005)**

Les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) sont encadrés par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être ordonnancées ou payées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation prévisionnelle des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année N.

Dans le cadre de l'opération de « **travaux d'aménagement de la Voirie d'intérêt communautaire dite VC 9 à La Chevrolière** », Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'ouvrir pour l'exercice 2025, une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour cette opération d'un montant de **2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC**.

Les dépenses seront financées par Grand Lieu Communauté par un versement de taxe d'aménagement, le fonds de solidarité communautaire et de l'autofinancement.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de l'opération relative à la « **travaux d'aménagement de la Voirie d'intérêt communautaire dite VC 9 à La Chevrolière** », de la manière suivante :

	Montant total de l'Autorisation de programme (AP) en € TTC	Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)	Crédit de Paiement 2027 (CP 2027)	Crédit de Paiement 2028 (CP 2028)
BUDGET PRINCIPAL AP/CP n° 005 Travaux VC 9	2 880 000,00 €	60 000,00 €	960 000,00 €	1 800 000,00 €	60 000,00 €

VU l'article R 2311-9 du code général des impôts ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) n° 005 - travaux d'aménagement de la Voirie d'intérêt communautaire dite VC 9 à La Chevrolière ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création d'une autorisation de programme pour l'opération n° 005 de « **travaux d'aménagement de la Voirie d'intérêt communautaire dite VC 9 à La Chevrolière** » d'un montant total de **2 880 000 € TTC** et la répartition des crédits de paiement afférent à la présente opération telle qu'indiquée ci-dessus.
- **PRÉCISE** que les reports de Crédits de paiement (CP) se feront automatiquement sur les Crédits de paiement N+1

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les crédits de paiement (CP) sur cette autorisation de programme (AP) et à liquider les dépenses dans la limite des crédits de paiement susmentionnés

Acte n° : DE223-C091225

Publié sur le site le : 11/12/25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025

Le Président,
Johann Boblin

Date de signature : 11/12/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté
Johann BOBLIN

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget principal de l'année 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE061-C250325 en date du 25 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget principal ;

VU la délibération n°DE097-P300425 en date du 30 avril 2025 approuvant la décision modificative n° 1 portant virement de crédit dans le cadre de la fongibilité des crédits budgétaires au budget principal ;

VU la délibération n°DE178-C230925 en date du 23 septembre 2025 approuvant la décision modificative n° 2 portant virement de crédit dans le cadre de la fongibilité des crédits budgétaires au budget principal ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 26 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 au Budget principal d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE224-C091225

Publié sur le site internet le :10 /12/ 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Böblin
Date de signature : 10/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7358-01 : Autres fractions de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500,00 €
R-7311B-01 : Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 800,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 800,00 €
R-744-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-75888-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 700,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 700,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
R-28041412-020 : Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
D-132B-734 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	5 510,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1323-020 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 246,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	5 510,00 €	0,00 €	89 246,00 €
D-204181-44_-845 : VOIRIE & ESPACES VERTS	207 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20422-40_-7213 : MOYENS GENERAUX	0,00 €	310 736,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	207 000,00 €	310 736,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-44.1_-845 : AP/CP = TRAVAUX VC 9 - LA CHEVROLIERE	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458101-633 : Etudes pre-opérationnelles aménagement cours d'eau autour du lac	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458101 : Etudes pre-opérationnelles aménagement cours d'eau autour du lac	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458201-633 : Etudes pre-opérationnelles aménagement cours d'eau autour du lac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 458201 : Etudes pre-opérationnelles aménagement cours d'eau autour du lac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	207 000,00 €	380 246,00 €	0,00 €	173 246,00 €
Total Général		253 246,00 €		253 246,00 €

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND

LIEU :
M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Déchets ménagers et assimilés de l'année 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE062-C250325 en date du 25 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe Déchets ménagers et assimilés ;

VU la délibération n°DE179-C2309325 en date du 23 septembre 2025 approuvant la décision modificative n° 1 du Budget annexe Déchets ménagers et assimilés ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 26 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 décembre 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

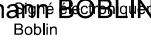
- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget annexe Déchets ménagers et assimilés d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE225-C091225

Publié sur le site internet le : 10 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025

Le Président,

Johann BOBLIN,
Signature : 
Président de Grand Lieu Communauté par : Johann Boblin
Date de signature : 10/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2188 : Autres	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Equipements aquatiques de l'année 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE063-C250325 en date du 25 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe Equipements aquatiques ;

VU la délibération n°DE180-C2309325 en date du 23 septembre 2025 approuvant la décision modificative n° 1 du Budget annexe Equipements aquatiques ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 26 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au Budget annexe Equipements aquatiques d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE226-C091225

Publié sur le site internet le : 10 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 10/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-323 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-323 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 700,00 €	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2051-43_-323 : EQUIPEMENTS AQUATIQUES	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-40_-323 : MOYENS GENERAUX	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :
M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Office de tourisme de l'année 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE064-C250325 en date du 25 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe Office de tourisme ;

VU la délibération n°DE204-P051125 en date du 5 novembre 2025 approuvant la décision modificative n° 1 du Budget annexe Office de tourisme ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 26 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget annexe Office de tourisme d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE227-C091225

Publié sur le site internet le : 10/12/25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 10/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6184-633 : Versements à des organismes de formation	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-633 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6815-633 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-633 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	7 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	voitants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Assainissement Collectif de l'année 2025.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE065-C250325 en date du 25 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe Assainissement Collectif ;

VU la délibération n°DE182-C2309325 en date du 23 septembre 2025 approuvant la décision modificative n° 1 du Budget annexe Assainissement Collectif ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 26 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 décembre 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget annexe Assainissement Collectif d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE228-C091225

Publié sur le site internet le : 10/12/25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Böblin
Date de signature : 10/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-921 : Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-217532-921 : Réseaux d'assainissement	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-921 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
R-13111-921 : Agence de l'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	375 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	375 000,00 €
R-1641-921 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-75-921 : DIVERS	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-70-921 : STEP - STATION D EPURATION	0,00 €	375 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	375 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000,00 €	416 000,00 €	0,00 €	411 000,00 €
Total Général	411 000,00 €		411 000,00 €	

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente



CRÉANCES ÉTEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Service de Gestion Comptable de Pornic a informé Grand Lieu Communauté qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de différentes recettes relevant du :

- **Budget annexe Déchets ménagers et assimilés**

- au titre des **admissions en non-valeurs** pour un montant de **6 322,95 €**
- au titre des **créances éteintes** pour un montant total de **855,05 €**

Ces créances relèvent de créances éteintes résultant d'une procédure de liquidation judiciaire ou clôture pour insuffisance d'actif, et d'admissions en non-valeurs.

Admissions en non valeurs :

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité sur demande du comptable, lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacles à l'exercice des poursuites. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible.

En cas de refus d'admettre en non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre ou apporter de nouveaux éléments.

Créances éteintes :

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond, mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (*Jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement*).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** le caractère irrécouvrable des créances présentées par le Service de Gestion Comptable de Pornic,
- **PREND ACTE** des admissions en non-valeurs pour un montant total de **6 322,95 €** pour le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900).
- **PREND ACTE** des créances éteintes pour un montant total de **855,05 €** pour le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900).

Acte n° : DE229-C091225

Publié sur le site internet le : 11/12/25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'AVANCE POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Par délibération du 15 novembre 2016, le Conseil communautaire a décidé la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Service Office de Tourisme Communautaire, et du budget annexe Office de Tourisme Communautaire.

Préalablement au vote du budget 2026 de l'Office de Tourisme et compte tenu de l'autonomie financière du budget précitée, afin de pouvoir payer les dépenses réalisées avant le vote du budget 2026 il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal dès à présent.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Finances Publiques ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, préalablement au vote du budget 2026, le versement d'une subvention par le Budget principal au profit du Budget annexe Office de Tourisme Communautaire à hauteur de 50 % du montant de la subvention versée à la section fonctionnement en 2025 (**361 140 €**), soit **180 570 €**.

Acte n° : DE230 – C091225

Publié sur le site internet le : 11/12/25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2026

Au budget 2025, des crédits ont été prévus pour des dépenses d'investissement. Certaines de ces dépenses seront engagées avant le 31 décembre 2025 et feront en conséquence l'objet de crédits à reporter sur l'exercice 2026. Par contre, d'autres dépenses ne seront engagées qu'au début de l'année 2026, avant le vote du budget primitif.

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut autoriser le Président et les Vice-présidents à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2025).

Les crédits inscrits en investissement s'élevant à :

	Crédits inscrits en investissement au budget 2025	Montant pouvant être engagé avant le vote du budget 2026
Budget principal	7 076 602 €	1 700 000 €
Budget annexe Déchets Ménagers et assimilés	403 504 €	100 000 €
Budget annexe Equipements aquatiques	841 651 €	200 000 €
Budget annexe Office de tourisme	201 005 €	50 000 €
Budget annexe Assainissement collectif	3 956 140 €	950 000 €
Budget annexe SPANC	2 000 €	500 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 ;

CONSIDERANT que certaines dépenses seront engagées avant le 31 décembre 2025 et feront en conséquence l'objet de crédits à reporter sur l'exercice 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président et les Vice-présidents à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2026, dans la limite des opérations listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Acte n° : DE231- C091225

Publié sur le site internet le : 11 / 12 / 25

Fait à la Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

M. Johann BOBLIN

Sous la signature unique par : Johann

Boblin

Date de signature : 11/12/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS

Grand Lieu Communauté peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

Par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un dispositif de soutien de solidarité territoriale pour la réalisation de projets d'intérêts communautaires, de maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale.

La commune de Saint Lumine de Coutais sollicite l'attribution d'un fonds de concours de solidarité territoriale d'un montant de 250 000 € pour **les travaux de construction de sa médiathèque**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses HT	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Etude	178 605.00 €	Fonds de concours « Solidarité Territoriale – Grand Lieu Communauté »	250 000.00 €	14 %
Travaux	1 571 579.47 €	DRAC	385 995.00 €	21 %
Réseau	11 397.54 €	Département	500 000.00 €	27 %
OPC	24 000.00 €	DSIL	100 000.00 €	5 %
SPC – CT	10 421.25	TE 44	50 000.00 €	3 %
Divers aléas	31 431.59 €	Autofinancement	541 439.85 €	30 %
Total	1 827 434.85 €	Total	1 827 434.85 €	100 %

M. Bernard COUDRIAU et Mme Michelle PERROCHAUD, représentants de la commune de Saint Lumine de Coutais, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE176-C060721 du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 mettant en place un dispositif de soutien de solidarité territoriale pour la réalisation de projets d'intérêts communautaires, de maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale.

VU la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, soit l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la communauté de communes au profit des communes ;

CONSIDERANT le projet de travaux de création de sa médiathèque;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VERSER** un fonds de concours de **250 000 €** au profit de la Commune de Saint Lumine de Coutais pour **les travaux de construction de sa médiathèque**;
- **DE PRÉCISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;

- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE232-C091225

Publié sur le site internet le : 11 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 37

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente



ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT COLOMBAN

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La commune de Saint Colomban sollicite Grand Lieu Communauté pour le fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour les **travaux de création d'un espace commercial**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
MOE	18 100.00 €	Fonds de concours – Grand Lieu Communauté	96 924.00 €	16.80 %
Travaux	511 876.00 €			
Etude complémentaires et frais annexes	35 024.00 €	Autofinancement	468 076.00 €	83.20 %
Total	565 000.00 €	Total	565 000.00 €	100 %

M. Patrick BERTIN, Mme Nicole BATARD, M. Patrick VOGELSPERGER et Mme Jessica BERTESCHE, représentants de la commune de Saint Colomban, ne prennent pas part au vote.

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE077-C250325 du Conseil communautaire du 25 mars 2025 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2025 ;

VU la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvant l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la communauté de communes au profit des communes ;

CONSIDERANT les travaux de construction de l'espace commercial à Saint Colomban

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VERSER** un fonds de concours de **96 924.00 €** au profit de la Commune de Saint Colomban pour les **travaux de construction d'un espace commercial**;
- **DE PRÉCISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE233-C091225

Publié sur le site internet le : 11 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN, Président de la Communauté de communes, nommé par : Johann Boblin

Date de signature : 11/12/2025

Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	voitants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente



CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN ET LA MISSION LOCALE DU VIGNOBLE

Depuis le 26 octobre 2004, la Communauté de Communes de Grand Lieu est compétente pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en adhérant à 3 missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes :

- La mission locale du Pays de Retz pour les communes de La Chevrolière, La Limouzinière, Saint Colomban, Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grand Lieu
- La mission locale du Vignoble Nantais pour les communes du Bignon, Montbert et Geneston
- La mission locale de Nantes Métropole, l'ATDEC, pour la commune de Pont Saint Martin.

Par délibération du 27 novembre 2025, la commune de Pont Saint Martin a demandé à Grand Lieu Communauté de dénoncer la convention entre Grand Lieu Communauté et l'ATDEC, signée le 7 juillet 2005, comme prévu à l'article VI de cette même convention.

Aussi, la commune de Pont Saint Martin émet le souhait d'intégrer la Mission Locale du Vignoble Nantais.

Conformément aux statuts de cette association, il est prévu que Grand Lieu Communauté doit désigner un nombre de représentants, titulaires et suppléants, égal au nombre de communes représentées par l'intercommunalité pour siéger à l'Assemblée Générale.

Il convient de désigner des représentants pour la commune de Pont Saint Martin.

La commune a été consultée et les candidatures suivantes ont été proposées :

	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Pont Saint Martin	Mme Isabelle DUC	M. Yannick FÉTIVEAU

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Aux vues des propositions formulées par les communes, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation de ses représentants suppléants pour siéger à l'Assemblée Générale de l'association Mission locale du Vignoble Nantais.

Par décision du 9 novembre 2022, une convention de partenariat pluriannuelle avec l'association pour la Mission locale du Vignoble Nantais a été ratifiée avec Grand Lieu Communauté. Aussi, il convient d'intégrer à cette convention la commune de Pont Saint Martin.

VU la convention entre Grand Lieu Communauté et l'ATDEC signée le 7 juillet 2005, et plus particulièrement son article VI,

VU la convention de partenariat pluriannuelle 2023-2027 signée le 9 novembre 2022 entre la Mission Locale du Vignoble et Grand Lieu Communauté,

VU la délibération du 27 novembre 2025 du Conseil municipal de Pont Saint Martin relative à la résiliation de la convention avec ATDEC de Nantes Métropole pour l'accueil des jeunes martipontains à la mission locale,

CONSIDERANT l'exposé présenté

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE DÉNONCER** la convention entre Grand Lieu Communauté et l'ATDEC concernant l'adhésion de la commune de Pont Saint Martin
- **DE VALIDER** l'adhésion de la commune de Pont Saint Martin à la Mission Locale du Vignoble Nantais
- **DE DÉSIGNER**, comme représentants de la commune de Pont Saint Martin pour Grand Lieu Communauté au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Vignoble Nantais, les délégués suivants :

	Délégués titulaire	Délégué suppléant
Pont Saint Martin	Mme Isabelle DUC	M. Yannick FÉTIVEAU

- **D'INTÉGRER** la commune de Pont Saint Martin à la convention de partenariat pluriannuelle signée entre Grand Lieu Communauté et la Mission Locale du Vignoble Nantais
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE234-C091225

Publié sur le site internet le : 11 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin

Date de signature : 11/12/2025

Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente

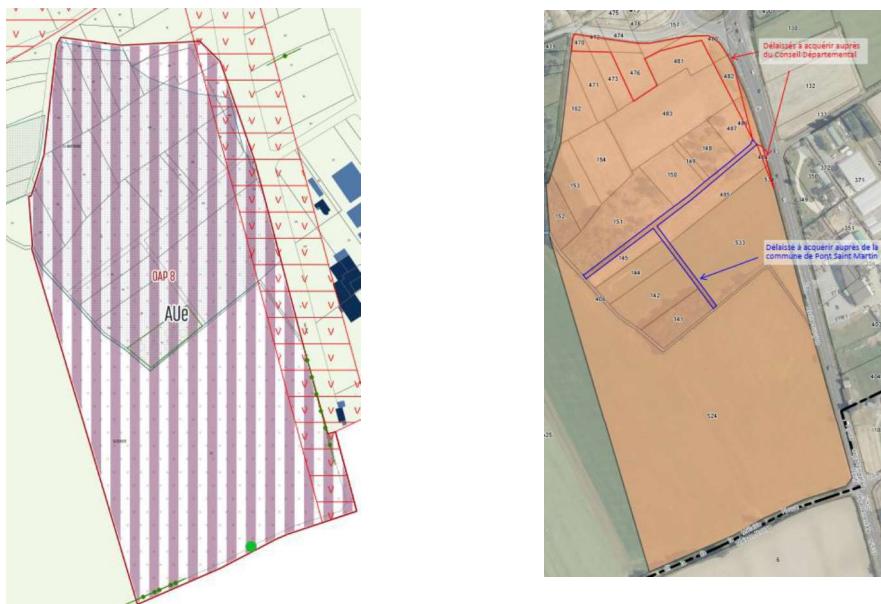
ACQUISITION DE TERRAINS – EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS VIAIS SUD SUITE À UN CHANGEMENT DE ZONAGE

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 24 mai 2016, Grand Lieu Communauté a acquis entre 2016 et 2023 des terrains zonés 2AUz sur la commune de Pont Saint Martin, au prix de 2 € le m², en prévision d'une extension du parc d'activités de Vialis, dite « Vialis Sud » le long de la RD 937 vers Geneston.

A ce jour, des acquisitions restent encore à finaliser : des délaissés départementaux, d'une surface totale d'environ 3 750 m² cadastrés ZD 157p, ZD 470p, ZD 472p, ZD 474p, ZD 476, ZD 480p, ZD 482p, ZD 484, ZD 486p, ZD 534 issus de l'aménagement de l'échangeur au nord et à l'est du périmètre du zonage 2AUz et un délaissé communal non cadastré au centre de ce même périmètre d'une surface d'environ 1 871 m².

La commune de Pont Saint Martin a révisé son Plan Local d'Urbanisme en modifiant notamment le zonage de ce secteur en zone AUe. Ce nouveau Plan Local d'Urbanisme a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2025.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération dans les mêmes conditions que celles du 25 mai 2016 précisant le nouveau zonage et les références cadastrales des terrains restant à acquérir.



La valeur vénale de ces acquisitions étant inférieure à 180 000 €, il n'y a pas lieu de consulter le pôle d'évaluation domaniale sur le prix d'achat.

Les surfaces exactes de ces terrains seront déterminées par des documents d'arpentage réalisés par un géomètre. Ces frais de géomètre seront à la charge de Grand Lieu Communauté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du changement de zonage lié à la modification du PLU de la commune de Pont Saint Martin
- **AUTORISE** les acquisitions des terrains mentionnés en zonage AUe

- **MAINTIENT** les conditions d'acquisition de la délibération du 24 mai 2016
- **PRÉCISE** que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de Grand Lieu Communauté

Acte n° : DE235-C091225

Publié sur le site le : 11/12/2025

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par Johann Boblin

Boblin

Date de signature : 11/12/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente



INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CONTRATS ET RÈGLEMENTS LABELLISÉS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR LE RISQUE SANTÉ

Considérant que les personnes publiques mentionnées à l'article L.4 du code général de la fonction publique participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Considérant que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics les contrats destinés à couvrir les risques mentionnés à l'article L. 827-1 mettant en œuvre les dispositifs de solidarité mentionnés à l'article L. 827-3, cette condition pouvant être étant attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, Grand Lieu Communauté souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 15 € mensuel par agent.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'avis du Comité social territorial du 4 novembre 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTAURE** la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à son paiement.

Acte n° : DE236-C091225

Publié sur le site le : 11 / 12 / 25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par Johann BOBLIN
Boblin
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Frédéric SORET a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 3 décembre 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 41

Présents :**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
Mme Sylvie ETHORÉ
Mme Marie-France GOURAUD
M. Vincent YVON

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Bernadette GRATON
Mme Marie-Anne DAVID
M. Christian CHIRON

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Nicole BATARD
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND
LIEU :**

M. Stephan BEAUGÉ
Mme Valérie BAUDRY
M. Emmanuel GUILLET
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie FREUCHET
M. Xavier DOUAUD

Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD, absent, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Christophe LEGLAND, absent, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente



MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre d'une promotion interne survenue en 2024 et de la mutation d'agents, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs. Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable le 4 novembre 2025 sur les suppressions d'emplois.

VU le Code général de la Fonction Publique ;

VU le tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable du CST du 4 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux modifications présentées ;

CONSIDÉRANT qu'aucun emploi relevant des grades cités ci-dessus n'est vacant au tableau des effectifs ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **SUPPRIME** les emplois suivants :

Filière ADMINISTRATIVE :

Suppression de l'ancien grade de l'agent : Adjoint administratif principal 1^{ere} classe
Suppression du grade de l'ancienne DGS : Administrateur territorial à temps complet

- **CRÉE** les emplois suivants :

Filière ADMINISTRATIVE :

Création de l'emploi attaché principal à temps complet
Création de l'emploi attaché à temps complet

Acte n° : DE237-C091225

Publié sur le site internet le : 11/12/25

Fait à La Chevrolière, le 10 décembre 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 11/12/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté